



RÈGLEMENT OFFICIEL -

Le règlement suivant s'applique exclusivement à l'édition du festival 2027.

La neuvième édition du Fipadoc se tiendra à Biarritz du vendredi 22 janvier au samedi 30 janvier 2027.

Les inscriptions pour le Fipadoc ouvrent le **7 mai 2026** : <https://film-fipadoc.festicine.pro/fr>

Deux dates limites importantes :

- **Le 8 septembre 2026** pour :
 - Les films éligibles à la compétition Panorama du documentaire francophone : films francophones déjà diffusés à la télévision ou sortis en salles.
 - Les films éligibles à la sélection Jeune création.
 - Les films éligibles aux sélections non compétitives.

- **Le 25 septembre 2026** pour les films **inédits**.

BON À SAVOIR

- Un film déjà soumis lors d'une édition précédente **ne peut pas être réinscrit** pour l'édition suivante.
- Après sélection, il ne sera plus possible de retirer le film.
- Afin de favoriser l'attractivité des films auprès du public local, le Fipadoc se réserve le droit d'adapter le contenu des synopsis fournis et de traduire le titre du film en français.
- Les films sélectionnés en compétition doivent être fournis avec des sous-titres (anglais ou français) à la charge des ayants droit.
- Les films de la compétition Panorama de la création francophone pour lesquels les ayants droit n'auront pas fourni de sous-titres anglais (incrustés à l'image) seront projetés sans sous-titres.
- Les œuvres sélectionnées pourront être proposées, avec l'accord des ayants droit, dans le cadre des opérations Fipadoc Nomade, en dehors des lieux et des dates du festival.

1. PROGRAMME ET ÉLIGIBILITÉ

Le Bureau des films du Fipadoc (films@fipadoc.com) coordonne les inscriptions et la

sélection officielle.

Pour pouvoir concourir pour un des Grands prix ou une des sélections compétitives, les documentaires doivent :

- Avoir été produits **entre octobre 2025 et octobre 2026**.
- Avoir une durée minimum de **50 minutes** (à l'exception des compétitions courts métrages, jeune création et expériences numériques).

Les films présentés en compétition dans d'autres festivals en France ou à l'étranger restent éligibles : la sélection dans d'autres festivals doit être renseignée dans la fiche d'inscription du film. Quand elle s'applique, la règle de **l'inédit** concerne la **diffusion** (télévision, plateforme, sortie cinéma).

A. Compétitions (Grands prix)

► Compétition Documentaire international : les films internationaux ou français inédits en France peuvent concourir dans cette catégorie.

► Compétition Documentaire national : les films français inédits (produits pour la télévision, une plateforme ou le cinéma) peuvent concourir dans cette catégorie. Les films de cette compétition sont aussi éligibles au prix de la meilleure musique originale.

► Compétition Documentaire musical : les films internationaux ou français inédits en France qui placent la musique au cœur du récit peuvent concourir dans cette catégorie.

► Compétition Documentaire Impact : les films internationaux ou français inédits en France qui s'engagent pour l'environnement, les droits humains ou la justice sociale peuvent concourir dans cette catégorie.

► Compétition Panorama du documentaire francophone : les films francophones déjà diffusés ou sortis en salles en France entre novembre 2025 et novembre 2026 peuvent concourir dans cette catégorie qui est couronnée par le prix du public.

Les films de cette catégorie sont aussi éligibles au prix Coup de cœur dans les murs décerné par un jury de détenus.

Attention, pour cette compétition, la clôture de l'appel est fixée au **le 8 septembre 2026**.

B. Sélections compétitives

► Compétition Jeune création : **Premiers courts métrages**, français ou internationaux, d'une durée maximale de 40 minutes, **réalisés dans un cadre académique ou en dehors**. Copyright 2025 ou 2026, aucun critère d'inédit en France.

Pour cette compétition, la clôture de l'appel est fixée au **le 8 septembre 2026**.

► Compétition Smart : les expériences numériques internationales ou françaises avec un

copyright de 2025 ou 2026 peuvent concourir dans cette catégorie. Pour cette compétition, la clôture de l'appel est fixée au **le 8 septembre 2026**.

▣ Compétition court métrage : peuvent concourir les films internationaux ou français d'une **durée maximale de 20 minutes** et dont le copyright date de 2025 ou 2026. Aucun critère d'inédit en France.

▣ Compétition Histoires d'Europe : les films internationaux ou français de plus de 50 minutes qui racontent l'Europe et les Européens peuvent concourir dans cette catégorie.

▣ Compétition Séries documentaires : pour la première fois en 2027, le Fipadoc présentera une compétition de séries documentaires projetées dans leur intégralité, d'une durée maximale de 240 minutes.

c. **Sélections non compétitives**

▣ **Focus** sur la production documentaire originaire de la mer Noire : Bulgarie, Roumanie, Moldavie, Turquie, Ukraine et Géorgie. Sont éligibles les films produits ou coproduits dans cette région entre 2023 et 2026.

▣ **Sélection thématique sur l'Espace** : Cette section met en avant des films qui explorent l'espace sous tous les angles : aventure humaine, géopolitique, histoire, culture, inclusion, science...

▣ **Sélection En famille** : documentaires destinés à un jeune public, à découvrir en famille.

▣ **Sélection Goût du doc** : films autour de la gastronomie et de l'alimentation.

▣ **Les Séances spéciales** : films diffusés hors compétition lors d'événements du Fipadoc.

Le comité de sélection du Fipadoc, supervisé par la directrice artistique, sélectionne les œuvres et détermine la compétition ou sélection dans laquelle les films seront présentés.

À noter pour les films sélectionnés :

- Aucun frais de projection ne sera accordé si le film est éligible à un prix doté.
- Le logo du Fipadoc devra apparaître au générique du film.

2. JURYS ET PRIX

Les jurys sont choisis et invités par la direction du festival. Toutes les décisions sont prises à la majorité. Les membres du jury présenteront leur décision dans une déclaration écrite publiée sur le site du Fipadoc. La présidente et la directrice artistique du Fipadoc pourront être présentes pendant les délibérations sans participer au vote.

Tous les prix seront publiés sur le site du Fipadoc et certains seront annoncés lors de la cérémonie de clôture.

<https://fipadoc.com/fr/prix-jury>

Les Grands Prix et Prix :

Grand Prix Documentaire international
Grand Prix Documentaire national
Grand Prix Documentaire musical
Grand Prix Documentaire Impact
Grand Prix du Public (Sélection Panorama du documentaire francophone)
Prix de la meilleure musique originale (Compétition Documentaire national)
Prix de la meilleure série documentaire
Prix Smart – Biarritz immersive
Prix du court métrage
Prix du Jury des Jeunes Européens (Compétition Histoires d'Europe)
Prix Coup de cœur dans les murs (Compétition Panorama du documentaire francophone)
Prix Jeune Création
Prix Tènk (Compétition Jeune Création)

Prix transversaux au sein des compétitions internationales, nationales, musicales et impacts :

Prix Découverte Michel Mitrani récompense un premier ou deuxième film
Prix Droits humains en action (doté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

Les dotations des prix seront versées dans un délai maximum de 90 jours après l'annonce du palmarès.

3. INSCRIPTIONS

Tous les films sans exception doivent être soumis via le formulaire d'inscription en ligne sur *FestiCiné* ou *Shortfilmdepot* : <https://film-fipadoc.festicine.pro/fr>

A. Frais d'inscription

42 € HT / 50 € TTC par film unitaire de moins de 60 minutes.

50 € HT / 60 € TTC par film unitaire de plus de 60 minutes ou en deux parties.

100 € HT / 120 € TTC pour une série documentaire à partir de 3 épisodes.

12 € HT / 14 € TTC pour les courts métrages (moins de 20 minutes) et films de la jeune création.

17 € HT / 20 € TTC pour une expérience numérique.

En 2027, nous avons le plaisir de mettre à l'honneur la région des **pays de la mer Noire** : Bulgarie, Roumanie, Moldavie, Turquie, Ukraine et Géorgie. Les films originaires de cette région bénéficieront de tarifs préférentiels et d'une exposition dans l'ensemble de la programmation.

L'inscription d'un film ou œuvre numérique n'est effective qu'à réception des frais d'inscription. Aucun lien envoyé au Bureau des films avant la réception du paiement ne sera pris en considération.

Discounts :

· Les inscriptions effectuées par des réalisateurs indépendants peuvent bénéficier d'une remise de 50 %. Pour obtenir ce tarif, merci de contacter le Bureau des films films@fipadoc.com (cette remise ne s'applique pas aux courts-métrages).

Les inscriptions dans la compétition Jeune Création (films d'école) soumises par des réalisateurs indépendants seront gratuites. Pour obtenir ce tarif, merci de contacter campus@fipadoc.com

Dans le cadre du focus 2027 :

- Les inscriptions des films produits en **Bulgarie, Roumanie et Turquie** bénéficieront d'une réduction de 50%
- Les inscriptions des films produits en **Ukraine, en Géorgie et en Moldavie** seront exonérées de frais d'inscription.
- Afin de faciliter la circulation des œuvres, les films originaires des pays à faible capacité audiovisuelle de production¹ bénéficieront d'une réduction de 50%. Pour obtenir ces tarifs préférentiels, merci de contacter le Bureau des films films@fipadoc.com

B. Langue

À l'inscription les films devront être proposés en version originale avec des sous-titres en anglais (concerne uniquement les films non francophones) et/ou français. Par « version originale », il est entendu la langue dans laquelle le film est produit pour sa diffusion dans son pays d'origine.

C. Format et version

Les films doivent uniquement être soumis sous format numérique via un lien vidéo avec montage définitif (Picture lock).

Soucieux de limiter l'empreinte carbone générée par le streaming et en cohérence avec son engagement écoresponsable, le Fipadoc demande, dans la mesure du possible, l'accès au film via un **lien téléchargeable**.

Le lien vidéo doit rester actif jusqu'au 31 janvier 2027.

D. Audiodescription

Si une version audiodécrite du film a été réalisée, il est demandé aux ayants-droits de la fournir au Bureau des films du Fipadoc.

4. CRITÈRES APPLICABLES AUX FILMS SÉLECTIONNÉS

A. Acceptation des conditions

Les réalisateurs et producteurs reconnaissent être titulaires des droits du film proposé. Le détenteur des droits doit tenir le Fipadoc informé :

- D'éventuelles modifications du film après sa sélection. La version vue par le comité de sélection et la version projetée en salle doivent être la même.

¹ Pays à faible capacité audiovisuelle : Albanie, Bosnie-Herzégovine, **Bulgarie**, Croatie, Chypre, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Pologne, Portugal, République Tchèque, **Roumanie**, Serbie, Slovaquie, Slovénie.

- De projections dans un autre festival ou de toute autre diffusion avant le festival.
- Les ayants-droits acceptent également **de faire figurer le logo du Fipadoc sur tous les supports promotionnels** (dossiers de presse, sites web, affiches, bandes-annonces, etc.). Le logo peut être téléchargé sur notre site www.fipadoc.com

Lorsque des films primés sont diffusés (télévision, plateforme ou cinéma), une mention officielle du (ou des) prix obtenu(s) doit être incluse dans le générique du film. Les titulaires des droits s'engagent à obtenir l'ajout de ladite mention auprès de leur(s) diffuseur(s) ou distributeur(s).

B. Règles de livraison des films sélectionnés

Les ayants droit garantissent l'exactitude des informations transmises.

La documentation complète (supports écrits et visuels) doit être libre de droits.

Le Fipadoc se réserve le droit d'adapter le contenu des synopsis envoyés et de traduire vers le français le titre du film. Une bande-annonce et l'affiche du film en format 300dpi (format portrait 60x80) destinée à être imprimée sont exigées pour chaque film.

Envoi des films :

Les copies des films devront impérativement parvenir à Biarritz avant **le 11 janvier 2027**. L'envoi des supports est à la charge des participants.

Copies, caractéristiques techniques :

Les films sélectionnés seront projetés en DCP.

Les ayants droit doivent s'assurer de la qualité (résolution, définition) et de la conformité des fichiers.

Merci de respecter les normes suivantes : Interop ou SMPTE, 24 ou 25ips, 2K, 4K, le tout à la norme DCI. Les DCP SMPTE à 25 i/s doivent avoir les sous-titres incrustés dans l'image. La CPL (le nom du DCP) doit être conforme aux standards DCP.

En raison de la projection des films dans plusieurs salles, les productions acceptent de fournir des fichiers NON CRYPTÉS ou avec une clé KDM générée sur la durée et pour l'ensemble des salles du festival.

Sous-titrage :

Les films sélectionnés sont projetés en version originale sous-titrée en anglais et en français. Les ayants droit des films s'engagent à fournir les éléments requis (liste de dialogues, liste des sous-titres déjà existants et copies) dans les délais demandés.

- **Les films francophones** devront être fournis en version originale sous-titrée en anglais à l'image.
- **Les films anglophones** devront être fournis en version originale sous-titrée en français à l'image.
- **Les films non francophones** et non anglophones devront être fournis en version originale sous-titrée en anglais et en français (une piste à l'image intégrée, une piste en sous-titrage électronique). Une liste de sous-titres avec time-code sera demandée pour le sous-titrage électronique (à la charge de la production ou du distributeur).

Le festival peut aider à la réalisation du sous-titrage électronique en français ou en anglais dans le cas où il n'existe pas. Dans ce cas, ce sous-titrage restera la propriété de la société qui le réalise. Pour une utilisation ultérieure des sous-titres créée pour le Fipadoc, l'achat desdits sous-titres doit être annoncé dès la sélection du film et nécessite une prise en charge minimum de 50% de leur coût de fabrication.

C. Participation

Le Fipadoc couvrira les frais de déplacement et de logement associés à la présence au Festival du ou des réalisateurs ou réalisatrices du film sélectionné dans les cinq grandes compétitions et dans les compétitions Histoires d'Europe, Jeune Création et Smart Biarritz Immersive.

Le festival demande à ces représentants de prendre part aux rencontres organisées par le festival et aux échanges avec les spectateurs à l'issue des projections.

Le Fipadoc assure la recherche de soutien financier aux frais de voyage et de séjour et la mise en contact des documentaristes sélectionnés avec les instituts nationaux susceptibles de financer leur déplacement. Il leur sera demandé ensuite d'effectuer la demande de prise en charge auprès de ces institutions dans les plus brefs délais. **Eux seuls peuvent initier cette démarche.**

D. Fipadoc en ligne

Outre les diffusions dans le cadre du Festival, les films sélectionnés seront accessibles sur la plateforme Fipadoc en ligne. Ce service de diffusion en ligne est **exclusivement** proposé aux professionnels qui détiennent une accréditation, via une plateforme en ligne sécurisée (CINANDO).

La présidente du Fipadoc a le pouvoir de trancher sur tout cas de figure non prévu dans le présent règlement. En cas de litige, seule la version française du règlement sera considérée opposable.

Le Fipadoc se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

© 7 mai 2026